

SÉCURISEZ LE CHOIX DE VOTRE LOCATAIRE AVEC LE SERVICE AGRÉMENT GALIAN-SMABTP!

Conçu pour certifier l'éligibilité d'un locataire aux propriétaires-bailleurs, le service agrément GALIAN-SMABTP étudie la solvabilité des dossiers déposés. Inclus dans l'offre Garantie des Loyers Impayés (GLI), ce service vous permet de louer votre bien en toute sérénité. Comment fonctionne-t-il ?

étape 01



L'ADMINISTRATEUR DE BIENS (ADB) RÉCEPTIONNE LE DOSSIER

Dossier réceptionné et déposé par l'administrateur de biens auprès du service agrément, dans le cadre de votre contrat de gestion locative.

Respirez, vous n'avez rien à gérer !

LE DOSSIER EST ANALYSÉ

- Réponse sous 24 h maximum pour les personnes physiques.
- Réponse sous 72 h pour les personnes morales.

La garantie pour vous que le dossier ne soit pas falsifié !

Sécurité maximale ! Le service agrément assure le contrôle de la complétude du dossier et de la véracité des pièces fournies par le locataire.



étape 02

étape 03



L'AGRÉMENT EST RÉCEPTIONNÉ

Si le dossier répond aux critères, votre locataire est certifié.

Vous êtes protégé en cas de sinistre et votre investissement est sécurisé !

**LE
SAVIEZ-
VOUS ?**

- **21,3 %** des dossiers locataires refusés par GALIAN-SMABTP étaient falsifiés en 2023.
- Près de **3 000 dossiers** sont traités chaque mois par le service agrément GALIAN-SMABTP.

GALIAN-SMABTP, Société Anonyme au capital de 87.976.100,52 euros - RCS Paris 423 703 032 Adresse du siège social : 89, rue La Boétie 75008 Paris. Site web : www.galian-smabtp.fr - Entreprise régie par le code des Assurances.

galian-smabtp